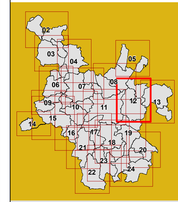
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



E - ANNEXES

E-4 Taxes et Participations

Plan E-4.12

Cesson-Sévigné / Thorigné-Fouillard

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°9 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 17/09/2026

Échelle : 1 / 10 000
Septembre 2026

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale

Parcelle et bâti cadastral

Taxes et participations sectorisées

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Taxe d'aménagement

Taxe d'Aménagement (TA) intercommunale (taux 5% - par délibération du 22/06/2023)

Taxe d'Aménagement (TA) majorée (taux indiqué sur chaque périmètre) ou de droit commun (taux 1%)

Autres taxes et participations

Participation pour réalisation des équipements publics au titre des ZAC

Projet Urbain Partenarial (PUP)

Participation au titre d'un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)

Participation pour réalisation des voiries et réseaux (PVR)

Taxes qui s'appliquent sur l'ensemble de chaque commune

- Taxe d'Aménagement (TA) départementale modifiée par délibération du 27/06/2025 du Conseil Général d'Ille et Vilaine, instaurée sur toute les communes (taux de 2,5 %)

- Redevance archéologique préventive (RAP) instaurée sur toute les communes modifiée par arrêté du 31/12/2025 du Ministère de la culture (taux de 0,69 € par m²)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), sept. 2026 ; ©DGFIP (cadastre), mars 2024 ; ©Rennes Métropole (SDTIG), (Référentiel Topographique très Grande Échelle de Rennes Métropole (RTGE)), mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU), sept. 2026
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 125 250 500 m